

Compte-rendu du 2^{ème} conseil d'école / maternelle Jules Serre GONFARON
Mardi 7 février 2017 de 16 heures à 18 heures

Présentation de tous les membres de la communauté éducative:

Mairie : Mme BETTENCOURT Adjointe déléguée au Pôle Enfance

Excusé : M. BONGIORNO, Maire de Gonfaron

Education Nationale: Mmes GARRIGUES, MARTIN, BEAUSEJOUR, DELICADO, SELLIER

Excusés : M. JUDENNE IEN ; Mmes PIOU et ALCOVER

DDEN : Mme GROSSO

Parents élus:

Parents indépendants : Mmes SCARFONE et HERNANDEZ. Excusée : Mme BROUYER

PEPS : Mme PARAGE-JOJON et Mme DUBOIS (arrivée à 16h30). Excusée : Mme ROUSSELOT

1. Compte-rendu du précédent Conseil d'école :

La DDE N souhaite préciser qu'elle n'a pas souhaité être « invitée » à un repas du restaurant scolaire mais à juste pouvoir « assister » à un repas en tant qu'observatrice.

La directrice précise le déroulement des débats dans un conseil d'école, suite aux observations des parents élus après le CE du premier trimestre : tous les partenaires de la communauté éducatives ont la possibilité de s'exprimer et demandent la parole en levant le doigt. Si la discussion devient houleuse ou trop animée, la directrice ramène les participants au calme. Ce qui n'a pas été le cas lors de la dernière réunion.

Enfin, la directrice n'est que le porte-parole de l'équipe enseignante qui participe à la rédaction de l'ordre du jour au même titre que les parents élus par exemple. Ce travail est fait en amont lors d'un conseil des maîtres. Ainsi, tous les sujets peuvent être abordés à condition qu'ils concernent l'école et qu'ils soient portés à la connaissance de la directrice dans les délais impartis.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Point effectifs de rentrée :

- Effectifs prévisionnels de rentrée (Parents Indépendants)

Le Pôle Enfance a répondu par courrier à la directrice de l'école maternelle le 13/12/2016 et a estimé le nombre d'enfants nés en 2014 à 50.

Cet effectif est bien sûr à prendre avec des pincettes car cela peut varier en quelques mois. Cela donnerait deux classes de petite section à 25 chacune. Les autres classes auraient des effectifs autour de 21 élèves en MS et 25 ou 26 en GS ; ce qui ne présage pas à l'heure actuelle de fermeture de classe. Mais il est encore prématuré d'en parler.

-Dates d'admission à l'école maternelle pour les enfants nés en 2014 (école)

Les parents des enfants nés en 2014 pourront se rendre en Mairie pour procéder à l'inscription de leur enfant pour la rentrée de septembre en petite section. Ils doivent fournir deux justificatifs de domicile, le livret de famille, la pièce d'identité des deux parents et l'autorisation des deux parents en cas de séparation.

Les admissions se feront ensuite à l'école maternelle les vendredis 3 et 10 Mars de 8heures30 à 11 heures et le vendredi 17 mars de 13h à 15h30. Il n'y a pas de prise de rendez-vous : les parents sonnent au portail et se présentent. La directrice les reçoit dans leur ordre d'arrivée. La copie des vaccinations est obligatoire.

Des affichages vont être posés sur les panneaux des deux écoles, de la crèche et de la Mairie. Une demande est faite pour que cette information figure également sur les panneaux lumineux.

2. Inondation de l'école du jeudi 24 novembre 2016 (Parents Indépendants):

- Quels sont les travaux qui ont été réalisés ?

Mme BETTENCOURT explique que des travaux vont avoir lieu pour agrandir le diamètre d'évacuation des eaux. Une étude des devis est en cours. Un grillage a été posé au niveau des évacuations pour éviter un « bouchon » de feuilles par exemple.

Les parents demandent si la sécurité des locaux est remise en question ?

Mme BETTENCOURT infirme cette question car plusieurs contrôles ont été effectués ; M. LACAZE est également venu donner son aval pour la réouverture de l'école.

- Retour sur les mesures d'accueil des élèves lors de la fermeture de l'école.

L'école a subi des dégâts très importants dans la nuit du 23 au jeudi 24 novembre 2016, dus aux fortes pluies.

Il a fallu toute l'énergie de tous les employés des services techniques municipaux et des pompiers pour évacuer des dizaines de seaux d'eau. Nous les remercions pour leur réactivité et leur implication.

M. le Maire a été bien entendu informé en premier lieu ainsi que Monsieur JUENNE Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Garéoult.

Les élus (M. GROSSO adjoint à la sécurité et Mme BETTENCOURT adjointe du pôle enfance) sont venus sur les lieux constater les dégâts et donner les premières consignes de sécurité.

Magali MARTIN a également apporté son aide et s'est chargée de prévenir toutes les familles dont les enfants étaient inscrits en garderie. Nous la remercions également.

Les parents d'élèves élus ont été informés par la directrice. Dès 8h30, celle-ci a envoyé via le blog et la liste des mails une information aux parents afin d'expliquer que l'école était inondée et donc fermée.

Seuls les enfants dont les deux parents travaillent ont été accueillis dans la salle de motricité et la BCD attenante car ces locaux n'ont pas subi de dégâts.

Sur le temps scolaire, la directrice a détaché les ATSEM afin qu'elles nettoient leurs classes respectives et évaluent les dégâts matériels (tous les placards ont été inondés et les papiers détremés).

Un peu d'eau coulait encore du plafond le jeudi (dans la classe 5, 1, 4 et 3; et tout le long du couloir sous la verrière).

Monsieur Lacaze est venu dans la matinée du jeudi évaluer le degré de sécurité et les dégâts.

Le Maire a rédigé très rapidement un arrêté municipal qui stipulait que l'école était fermée le jeudi 24 et le vendredi 25 novembre 2016 (cf. arrêté municipal). Cet arrêté a été diffusé via internet à l'attention des familles et affiché au portail de l'école. Il a aussi été envoyé en direction de l'IEN et de la DASEN..

Toutes les familles ont été averties de la fermeture via le blog, le message du répondeur de l'école et la liste de diffusion des mails que certaines familles ont bien voulu nous donner.

La directrice a mis à disposition des familles une attestation pour leurs employeurs éventuels (sur le blog).

Jeudi 24 à 8h30, on comptait une trentaine d'élèves. Au fur et à mesure de la journée, les familles sont venues les récupérer. A 15h30, il n'en restait plus qu'une dizaine.

Vendredi 25 au matin, l'école était fermée. Seules deux familles sont venues au portail en nous disant qu'elles n'avaient aucun moyen de garde pour leur enfant. Les enseignantes ont donc accepté de prendre ces deux enfants car les parents étaient dans l'impasse.

Il n'y a pas eu de « service minimum » mis en place car tous les agents de la municipalité étaient en poste sur d'autres fonctions et les ATSEM étaient encore au nettoyage.

Les enseignantes n'avaient pas la capacité de faire la classe. En aucun cas la mission des maîtresses n'est de faire de la « garderie ». Elles auraient même pu exercer leur droit de retrait car la BCD n'est pas en mesure d'accueillir 134 élèves. Par contre, tous les enfants qui se sont présentés au portail (2) ont été accueillis.

La DDEN relève la bonne volonté des enseignantes malgré la fermeture de l'école.

Les Parents Indépendants déplorent que certains d'entre eux aient dû poser des jours de congé pour garder leur enfant alors que deux familles ont laissé leurs enfants aux maîtresses. Cela a généré un sentiment d'injustice.

La majorité des familles a pris des dispositions pour garder les enfants lors de cette situation impromptue et hors du commun. L'équipe enseignante les remercie.

3. Travaux :

- Quelle est la décision de la Mairie en 2017 pour la réalisation d'un plan incliné au portail « La ferrage » ? (D.D.E.N.)

La DDEN rappelle les faits portés aux divers conseils d'école des années antérieures : entre 2010 et 2013, cette demande a été renouvelée lors de chaque réunion.

Mme BETTENCOURT répond que ce plan incliné reste à l'étude car ce n'est pas simple. Il faudrait que la Mairie puisse acheter un peu de terrain à M. LACOSTE pour pouvoir exécuter les travaux (environ 2 mètres). Cela ne se fera donc pas en 2017 mais cela se fera (certainement dans le même temps que la construction pour les séniors).

- Qu'en est-il de la construction de logements « séniors » à proximité de l'école maternelle ? (durée des travaux, accès à l'école). (*Parents Indépendants*)

L'élue du Pôle Enfance explique les modalités de ces travaux : environ 80 logements pour les séniors vont être construits dans le terrain attenant à la rue Boéro. Tout a été prévu pour garantir la sécurité des familles : il y aura un corridor protégé pour les piétons et un passage laissé pour les véhicules et les secours.

L'évacuation des gravats aura lieu pendant les congés scolaires. La circulation des camions devrait se faire en dehors des heures d'accueil et de sortie.

- Visite du restaurant scolaire par les parents d'élèves : Les parents remercient les personnels municipaux pour leur accueil sympathique ; la visite était intéressante et le repas de bonne qualité.

Ils demandent si l'on pourrait envisager la fixation de porte-manteaux afin de ne pas entasser les vestes sur une même table (propagation des poux par exemple).

Mme BETTENCOURT donne son accord pour la pose de porte-manteaux.

- L'école demande aussi la réfection des jeux de cour, notamment la balançoire. Celle-ci a été maintes fois réparée par Patrice ROMMELARD mais elle est en « fin de vie ». Des devis sont à l'étude.

4. Projets de l'école maternelle :

- Organisation des A.P.C sur les périodes 3 et 4 (école).

Durant la période 3, les enseignantes ont travaillé sur des projets communs, sans présence des élèves (outils communs pour les évaluations, réflexion autour des programmes de l'école maternelle, ateliers de manipulation de type Montessori, réflexions autour du projet d'école (mise en place des thèmes des prochaines expositions communes...))

En période 4, chaque maîtresse prend en charge un groupe d'élèves de sa classe et travaille sur un projet individuel qui répond aux besoins des élèves : ex renforcement en numération et en graphisme en classe 4, motricité en classe 2, atelier de dessin dirigé en classe 1, jeux de société en classe 3, anglais ludique en classe 5, outil informatique en classe 6,

Ces APC se termineront le 6 avril (avant les vacances de printemps).

- Semaines des parents à l'école (école) :

La première semaine a eu lieu du 21 au 23 novembre 2016. Les familles qui n'ont pu assister à des temps de classe seront les bienvenues lors de la deuxième semaine des parents qui aura lieu en période 5 (mai ou juin : date à déterminer). Cette fois-ci, ce sont les parents qui apporteront un savoir-faire à la classe : recette de cuisine, lecture d'un album, présentation d'une profession, instrument de musique...

Ces semaines des parents figurent dans le projet de l'école.

- Fête du printemps (parents indépendants et école)

La fête du printemps aura lieu mercredi 3 mai à 10h30 dans la salle polyvalente de Gonfaron.. La directrice s'est mise en lien avec M. LACAZE pour que le déplacement et le spectacle se déroule dans de bonnes conditions de sécurité.

Les parents volontaires pour venir décorer la salle pourront le faire à la salle le mardi 2 mai entre 9h et 10h30 (après 10h30, elle est occupée par une association). Nous n'entreposerons donc rien sur la scène mais dans le petit local attenant si besoin.

Les parents d'élèves sont les bienvenus à l'école en amont du spectacle. Nous leur mettrons à disposition des affiches, de la peinture, du crépon...

Les parents indépendants souhaiteraient intervenir les mercredis matins dès la rentrée (à partir de mercredi 1^{er} mars).

Une information sera donc diffusée dans les cahiers de liaison à l'attention des familles désireuses d'apporter leur aide. Les parents indépendants devront proposer un planning à la directrice (pas plus de 6/8 parents dans l'école à la fois) ainsi que les identités des personnes souhaitant entrer dans l'établissement (pour des raisons de sécurité).

- Vente de torchons au profit d'un spectacle (école).

L'école maternelle va mettre en vente des torchons sur lesquels tous les élèves ont dessiné leur portrait. Prix de vente : 6 euros. Ces torchons seront en vente à partir du mois d'avril et serviront à financer un spectacle d'un montant de 720 euros.

- Spectacle de la compagnie « Rêve lune » en lien avec le projet d'école (thème commun dans le domaine « mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ») (*école*).

Deux représentations auront lieu le matin du vendredi 31 mars dans la salle de motricité. Ce spectacle s'intitule « Qui a peur du loup ? » et met en scène des marionnettes géantes à partir de deux albums de Mario RAMOS. Nous ferons la 4^{ème} exposition sur cet auteur, cela va donc permettre aux élèves d'encore mieux appréhender l'écrit et la compréhension des histoires.

A la fin du spectacle, les artistes montrent aux enfants tous les instruments de musique.

Mme GROSSO dans le cadre de ses fonctions à l'Amicale Laique propose de prêter des albums de RAMOS à l'école. Nous l'en remercions.

- Kermesse (*école*).

Une kermesse pourrait avoir lieu le vendredi 16 juin à partir de 15h45.

Une information à l'attention des familles va être diffusée pour connaître le nombre de parents volontaires pour tenir un stand.

Cette kermesse ne rapporte pas d'argent à l'école mais elle permet de clôturer l'année scolaire de façon ludique et gaie. C'est une vraie fête pour les enfants.

Cette kermesse est réalisée sur le temps libre de tous les adultes (parents, enseignants, ATSEM).

- RASED et psychologue scolaire (*école*) :

Certains élèves sont différents et entrent dans le champ du handicap. Certains d'entre eux éprouvent de grandes difficultés à être avec les autres. Ils n'ont pas les bons codes et peuvent se montrer très violents envers leurs camarades, les adultes de l'école et envers eux-mêmes parfois.

Les autres élèves assistent souvent à ces crises de violence car il est très difficile de les éviter.

Cela nécessite un temps de classe qui est indispensable afin que l'enseignant explique aux élèves ce qui vient de se passer. Les enfants peuvent poser des mots sur ce qu'ils voient et cela dédramatise souvent la situation.

Parfois, les protocoles exigent que l'enfant violent soit « enveloppé » afin qu'il ne puisse plus faire mal. Ce geste n'est pas douloureux ni violent mais quelques enfants peuvent avoir du mal à l'interpréter. C'est la raison pour laquelle nous expliquons cela en conseil d'école : les adultes de l'école sont bienveillants avec tous les enfants. Aucune violence n'est tolérée (cf. règlement scolaire qui stipule : « **Les élèves, comme leur famille, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et de l'ATSEM et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci. De même, le maître et les membres de la communauté éducative s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants. Toute violence et tout châtement corporel sont strictement interdits.** »

Mme BETTENCOURT explique qu'en cantine aussi, un enfant violent a dû être exclu après plusieurs rencontres avec la famille.

La directrice évoque le matériel obsolète de la psychologue scolaire : celle-ci doit absolument s'équiper de nouveaux tests car les siens sont dépassés.

Salomé PROUST ne dispose hélas pas d'un budget « Education Nationale » qui pourrait lui permettre de se doter des outils adaptés et indispensables à son travail.

Mme BETTENCOURT a reçu le courrier de la psychologue scolaire et se prononce favorablement pour financer en partie cet achat (avec les 5 communes où la psychologue scolaire intervient).

Elle propose à Mme PROUST de la contacter à nouveau pour conseil. Selon elle, une commune devrait financer (celle qui a le plus d'enfants scolarisés est celle de Pignans) et les autres devraient la rembourser au pro rata du nombre d'élèves. Elle pense que la psychologue devrait relancer toutes les communes pour une adhésion massive à ce projet indispensable aux élèves.

La directrice donnera le montant exact de ces tests aux parents d'élèves.

La directrice propose une participation des coopératives scolaires qui pourrait aussi être une solution si tous les directeurs étaient d'accord.

- Sorties du 3^{ème} trimestre (parents indépendants et école)

Les enseignantes iront au parc AOUBRE à Flassans le MARDI 20 JUIN en journée continue. Cette sortie de proximité est très appréciée des élèves car de grande qualité.

Les deux classes de grande section iront aussi au Musée des impressionnistes de l'Annonciade à Saint Tropez le vendredi 19 mai en journée continue.

Une petite participation sera demandée aux familles. La Caisse des Ecole (budget Mairie) prend la totalité des transports en charge (bus SELME Lignes du Var), mais l'entrée est à la charge de la coopérative scolaire.

- Divers :

PEPS organisera une journée récréative dans la salle omnisport le 1^{er} avril.

PEPS organise également un lâcher de ballons le samedi 8 avril en hommage à Alexandre SKOPINSKI (en accord avec la famille). Les modalités restent à déterminer.

La DDEN évoque la fête de la Liberté et de la Laïcité qui se tiendra le dimanche 14 mai à Gonfaron. Les écoles y sont associées.

La directrice remercie tous les partenaires de l'école pour leur implication et clôture le conseil d'école à 17h34.

Prochain conseil d'école : vendredi 2 juin de 16h à 18h.

Les secrétaires de séance : Sandrine SELLIER et Magali MARTIN